

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 055\_2025**

**Séance du mercredi 17 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

**Étaient présents** : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBOUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés** : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

**Étaient absent non excusés** : M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Budget principal 2026- ouverture par anticipation de crédits budgétaire pour la section d'investissement.**

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-1 autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses d'équipements du budget principal votées sur l'exercice 2025 par le conseil municipal s'élève à **956 304,33 € (hors crédits de report)**, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de **239 076,08€** (25 %).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2026 selon le tableau ci-après :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2025 EN €	MONTANT ANTICIPES AUTORISES EN €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 000,00	26 250
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	525 003,31	131 250,82
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	326 301,02	81 575,26
<b>TOTAL</b>	<b>956 304,33</b>	<b>239 076,08</b>

- CHARGER Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE

